

## AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

### PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial

### COMMUNE DE Divatte-sur-Loire

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/427 en date du 18 décembre 2023, une consultation du public est prévue à la mairie de Divatte sur Loire, du lundi 22 janvier au vendredi 23 février 2024 inclus, portant sur la demande présentée par ADECAM INDUSTRIE, concernant la régularisation de son activité d'application de peinture au 5 rue de l'industrie à Divatte-sur-Loire

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 5 janvier 2024, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : [www.loire-atlantique.gouv.fr](http://www.loire-atlantique.gouv.fr), accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Divatte-sur-Loire, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Divatte-sur-Loire, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique ([pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr](mailto:pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr)) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.